



TRACT AUX CHEMINOTS

Services Communs

Montreuil, le 13 février 2023

BRANCHE IMMOBILIÈRE

LA CGT OBTIENT LA RÉ-INTERNALISATION DE NOS MISSIONS : UNE LUTTE GAGNANTE AU SERVICE DE TOUS !

Les multiples interventions de la CGT - audiences, droits d'alerte, DCI - ont permis de gagner la ré-internalisation de la charge de travail à hauteur de 52 emplois à la branche immobilière, soit environ 5 % d'effectif supplémentaire.

À diverses reprises, la CGT a alerté la direction de la branche immobilière concernant les conséquences néfastes des mauvais choix de l'entreprise en matière d'organisation du travail et la grave crise de production qu'elle traverse actuellement.

Lors de l'audience CGT déposée le 16 février 2022, la Fédération CGT des cheminots dénonçait, une nouvelle fois, la désorganisation totale de la branche immobilière et exigeait un changement d'orientation sur la base des propositions CGT, axées sur la proximité des équipes, la reconnaissance des métiers et la ré-internalisation des charges de travail.

Depuis la réorganisation de la gestion de l'optimisation immobilière (GOI) en 2015, pour laquelle une expertise CHSCT mettait en évidence les conséquences de la disparition des métiers en proximité (connaissance terrain, des installations, des organisations de production), la direction persistait dans ses choix. Le rattachement de l'Environnement du travail à la branche immobilière, en 2020, a été réalisé en dépit du bon sens avec, pour seule ligne, l'externalisation des emplois Exécution et Maîtrise.

Le déploiement du projet « IMMO 20-21 » a été mis en place sans prendre en considération les contenus et gestes métiers, les différences de parcours professionnels, d'outils SI, d'organisation du travail où cohabitent régime d'établissement et siège.

En avril 2022, la CGT des cheminots a obtenu le retrait du projet **Global FM**, dont même la direction Générale du groupe SNCF a fini par reconnaître le caractère hasardeux relevant l'absence de réponses adaptées en matière de qualité de service, de réactivité, y compris de perspectives financières.

Lors d'une demande d'audience, le 7 avril 2022, la CGT a rappelé à la direction ses obligations légales en matière de sûreté et de sécurité en lien avec la ré-internalisation des charges de travail, et donc l'emploi.

À ce jour, près de 6 millions d'euros sont versés au privé, et ne permettent pas un retour satisfaisant en matière de qualité de service et péjorent l'organisation du travail en interne.

Réinjecté dans la branche immobilière, ce budget permet le recrutement de 52 emplois (Équivalent temps Plein) dans les domaines suivants :

- MOA Pilotage des travaux pour les opérations complexes et à enjeux (15 ETP en 2023, + 17 en 2024 en lien avec les principales zones de travaux) de classe 6 à 8 ;
- La connaissance des actifs (14 ETP) de postes de classe 4 ;
- La valorisation et la gestion des actifs (6 ETP) de classe 6.



La répartition de ces recrutements se ferait de manière équilibrée sur le territoire et de la façon suivante pour les exercices à venir :

Recrutement 2023	Qualification du poste	DIT GE	DIT SE	DIT GS	DIT NA	DIT CO	DIT HDF	DI IDF	Siège	Total
MOA	Classe 6,7,8	1	4	3	0	2	3	0	2	15
Connaissance des actifs	Classe 4	1	3	2	2	2	2	2	0	14

La CGT veillera à ce que les formations initiales et les conditions de prise de poste soient à la hauteur des engagements pris par la direction, qu'il s'agisse du temps de formation, y compris aux divers risques auxquels les salariés sont exposés (circulation dans les emprises ferroviaires, routiers...), de l'intégration aux équipes déjà en place, des nouveaux embauchés.

La CGT se félicite de ces avancées concrètes en matière d'emploi et d'amélioration des conditions de travail des cheminots. Cependant, la Fédération CGT rappelle à la direction de la branche immobilière que beaucoup reste à faire sur le périmètre de la branche immobilière.

Dans ce contexte, la CGT revendique :

- Une clarification de la stratégie de la Branche immobilière ;
- Une accélération des recrutements sur l'année 2023 ;
- Une priorisation de couverture des postes à destination des cheminot·e·s de la branche immobilière dans la perspective d'ouverture de parcours professionnels attractifs, ainsi que les salariés gérés actuellement par les ATM ;
- La poursuite de la ré-internalisation des charges de travail ;
- Un déploiement privilégiant la proximité des équipes ;
- La reconnaissance des métiers et des qualifications, particulièrement sur les postes rares et sensibles ;
- La mise en place d'une véritable politique RH en matière d'attractivité par la généralisation du régime de travail « Etablissement » et la mise en place, sans attendre, des astreintes nécessaires pour répondre aux besoins des activités.

Dans le contexte social actuel, la CGT fait la démonstration que sa détermination, son engagement, la rigueur et le soin apporté à l'analyse des dossiers permettent la concrétisation de ses revendications dans l'intérêt des cheminot·e·s.

